



Conseil d'établissement n°1

Année scolaire 2021/2022

Procès-verbal

Mercredi 29 septembre 2021, 16h

LFC – Site de Mearag – Salle de théâtre

Présents :

- Pour l'administration :
 - Mme Anne RICORDEL, Attachée de coopération éducative
 - M. Frédéric BROMONT, Proviseur - Président de séance
 - M. Thierry DAUM, Directeur administratif et financier
 - M. Jacques LAMAS, Proviseur adjoint
 - Mme Séverine GATEAU, directeur primaire pour le site de Maadi
 - M. Philippe ANDRIES, directeur primaire pour les sites de Zamalek et du New Cairo
 - Mme Marie PLASSE, Conseillère principale d'éducation
- Pour le personnel enseignant :
 - M. Philippe ALLIOT
 - Mme Sylvie MIRAMONT
 - M. Olivier SULLEROT
 - M. Denis PLUGER
 - Mme Marie DELAFLOTTE
- Pour le personnel administratif, technique et de santé, ouvriers de service :
 - Mme Dina ABDOU
 - M. Ayman ABD EL FATTAH
- Pour les parents d'élèves élus :
 - Mme Jihane ODABACHI
 - M. François HANNA
 - M. Paul HADDAD
 - M. Hatem EL NASHAR
- Pour les élèves élus :
 - Mme Firdaws BADJI
- Pour les membres siégeant à titre consultatif :
 - Mme Marianick URVOY
 - Mme Catherine PASCAL
 - M. Hervé MAJIDIER
 - M. François PUGEAUT

Sont excusés :

- Pour les parents d'élèves : Mme Dalia YASSIN
- Pour les élèves : Marwan KANAFANI ou son suppléant
- Pour les membres siégeant à titre consultatif: Carl KARAM - Vice-président du CVL

→ **Le quorum étant atteint (19 sur 21), le conseil d'établissement, réuni en séance ordinaire, peut valablement délibérer.**

M. Frédéric BROMONT ouvre la séance à 16h05

- Tour de table de présentation

- M. Jacques LAMAS est nommé secrétaire de séance, Mme MIRAMONT est nommée secrétaire adjointe de séance
- M. Frédéric BROMONT présente les membres du conseil et annonce l'ordre du jour :

1. Approbation du PV du CE n°4 du 21 juin 2021
2. Rapport d'activité 2020/2021
3. Ouverture de classes de Petite section (PS) en maternelle
4. Offre de formation 2nd degré
5. Voyages scolaires 2021/2022
6. Mise en place des IMP 2021/2022
7. Bilan de rentrée
8. Questions diverses

L'ordre du jour tel que présenté au membre du Conseil est adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

1. Approbation du procès-verbal du CE n4 du 21 juin 2021

Deux modifications à apporter p.3, paragraphe 5 par M. Philippe ALLIOT :

- 1- « *Energie prise également par des problèmes de vie scolaire, avec des événements du 26 mai et ces incidents* » a modifié par « L'attention et la disponibilité des personnels, pendant toute la période d'élaboration de ce projet, était largement accaparée par les problèmes d'organisation pédagogique liés à la pandémie et aux problèmes de vie scolaire, parmi lesquels l'incidence des événements du 26 mai (cent jours)
- 2- « *M. Yves ROUSSEL attire l'attention du Conseil sur le point de sanctuarisation du week-end* » a remplacé par « M. Yves ROUSSEL attire l'attention du Conseil sur la proposition de la sanctuarisation du weekend, déclinée dans le projet présenté et qui, si elle avait été appliquée pendant cette année scolaire, aurait tout simplement empêché la mise en œuvre de l'évaluation des classes à examen. »

Modifications apportées au PV :

Annexe 1 – PV du CE du 21 juin 2021 :

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
19	0	0

Adopté à l'unanimité par le CE

2. Rapport d'activité 2020/2021

Le Conseil du second degré a étudié le rapport d'activité de l'année 2020-2021. Celui du premier degré a été étudié en conseil d'école et il sera annexé au présent PV.

Il s'agit d'un document réglementaire qui doit être présenté tous les ans. Il rend compte de l'activité annuelle de l'établissement dans plusieurs domaines et en particulier dans la conduite du projet d'établissement.

Présentation du rapport d'activité par M. le Proviseur (**voir Annexe 2 – Rapport d'activité**).

M. le Proviseur développe la présentation des taux de pression et le taux de satisfaction en fonction des priorités des dossiers, sujet qui avait fait l'objet d'échanges et d'inquiétudes dans un précédent Conseil d'établissement.

3. Ouvertures des classes de petite section de maternelle

M. le Proviseur présente le projet d'ouverture d'une ou plusieurs classes de Petite Section (PS) au LFC.

Le sujet a été présenté en conseil d'école et a fait l'objet d'un groupe de réflexion. L'offre de formation du LFC est conforme à celle du système éducatif en France à l'exception de l'absence de PS. De plus, la maîtrise de la langue française peut progresser dès lors que l'on s'adresse à un public plus jeune et plus réceptif.

Cette année, des opportunités s'offrent à nous, en termes d'espace sur l'un des sites primaires. En effet, à l'issue du conseil d'école, des problématiques différentes en fonction des sites ont émergé. Un groupe de travail s'est réuni le 28 septembre. Ses conclusions sont les suivantes :

- Tous les sites ne sont pas prêts pour cette ouverture en particulier en termes d'espace (Maadi) ou de structure (Zamalek)
- Pas d'opposition de fond mais plutôt le souhait de se donner le temps d'avoir les structures et les infrastructures nécessaires.
- Ouverture à la rentrée 2022 d'une PS à New Cairo où la structure et les locaux s'y prêtent le plus.

Une demande d'extension d'homologation va être remontée, il s'agit d'une demande simplifiée. L'échéance est le 15 octobre 2021 pour une ouverture à la rentrée 2022.

Un avis du CE n'est pas nécessaire dans cette procédure, mais M. le Proviseur souhaite que le Conseil se prononce sur ce projet.

Mme Catherine PASCAL : comment les élèves vont-ils être admis dans cette PS ?

M. le Proviseur : Les mêmes priorités s'appliqueront que sur les autres niveaux.

M. François HANNA : Que faire avec les parents anglophones ou arabophones ? Des entretiens sont-ils prévus avec les parents pour déterminer leur niveau de langue française ?

La réflexion est toujours en cours sur ce sujet. Pour l'instant il s'agit plus de se pencher sur les éléments matériels, de ressources humaines et des conditions d'accueil des élèves.

M. Hatem EL NASHAR souligne les points suivants :

- Les parents ne souhaitent pas de double niveau
- Ils veulent être sûrs d'avoir les locaux adaptés avant l'ouverture (qu'en est-il de la salle de repos et des toilettes prévus ?)
- Si l'ouverture s'effectue en septembre 2022 les parents veulent être consultés.
- Choix des élèves : quid des élèves qui ont des fratries qui ne sont pas nécessairement prioritaires.

M. le Proviseur : Le travail se fera dans le dialogue dans le cadre du groupe dédié. De plus, l'AEFE est extrêmement soucieuse des conditions d'accueil des élèves.

M. Denis PLUGER considère les délais trop courts pour obtenir les locaux nécessaires de la part du propriétaire de la RBIS dont l'établissement dépend pour les locaux. Les doutes sont forts dans la communauté scolaire de New Cairo. M. Denis PLUGER souhaite que l'on se donne le temps de négocier avec le propriétaire pour avoir les locaux d'ici la rentrée 2023 afin d'avoir les locaux voulus et nécessaires.

M. le Proviseur rappelle que l'on avance plus vite sur un projet lorsque l'on a un cap et une échéance.

Mme Dina ABDON : Est-ce que se projeter sur des sites en location ne met pas en danger ce genre de projet ? Qu'en est-il du confort des enfants ?

M. le Proviseur rappelle que si nous attendons, rien ne se fera. Certes les projets demanderont du temps. La 1ère étape est la demande d'homologation faite auprès de l'Agence. Cette réalité est la même pour tous les élèves.

M. HADDAD : Une PS est un grand plus mais il faut le faire en prenant son temps car c'est un âge complexe et fragile. Le problème qui va se poser est la sélection des élèves et de la pérennité de la section.

M. ALLIOT : Qu'en est-il du recrutement ? Va-t-il y avoir une création de poste de résident ?

M. PLUGER : Quel va être l'aspect financier dans cette opération ? Y aura-t-il une limite financière ?

M. le Proviseur : Pour le moment, le LFC travaille sur l'homologation de ce niveau.

Avis sur l'ouverture des classes de petite section au LFC (rentrée 2022 pour New Cairo) :

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
14	0	5

4. L'offre de formation dans le secondaire

Rappel ouverture en 2021 d'une section européenne britannique au lycée. L'ouverture de la section SELO Arabe n'a pu se faire faute de candidats suffisants.

Présentation des nouvelles offres de formation sollicitées auprès de l'AEFE pour la rentrée 2022 (après une étude d'opportunité) :

- Ouverture de l'enseignement de spécialité NSI
- Elargissement des options Artistiques aux classes de 2nde. (en interne)
- Section Orientale (dossier déjà validé) en 2nde
- Option Droit et Grands Enjeux du Monde Contemporain
- Etymologie Latin en 6ème (inter cycle). (en interne)

Mme Sylvie MIRAMONT interroge sur le recrutement de personnels.

M. le Proviseur : C'est effectivement une question qui va se poser. Le problème de la promotion va se poser également. Il faudra promouvoir ces projets. L'AEFE le prévoit dans ses textes d'initier la promotion avant même sa réponse tant les calendriers sont contraints.

Pour la rentrée 2023, l'ouverture d'une filière technologique (STMG ou STIDD) est à l'étude et un groupe de pilotage a été constitué. Cette réflexion est motivée par les questions d'orientation. De réelles difficultés existent sur l'orientation en fin de 2nde. Pour certains élèves, rester au LFC est la priorité avant de choisir un parcours adapté à leur projet cohérent et réaliste. Cette filière est adaptée pour les élèves qui ont besoin de faire des allers retours entre la théorie et la pratique. Il y a une proportion non négligeable d'élèves qui fonctionnent ainsi. Parmi les spécialités technologiques existantes et par élimination, un choix doit être fait entre la filière « industrielle » (STI2D) et la filière « tertiaire » (STMG).

L'échéance est la rentrée 2023. Le baccalauréat quel qu'il soit est la porte d'accès aux études supérieures et universitaires. Mais qu'il soit général ou technologique le baccalauréat n'a pas de valeur intrinsèque sur le marché du travail. Le supérieur s'adapte également aux différents types de bac.

Mme Anne RICORDEL souligne qu'il appartiendra au SCAC de négocier avec le ministère la validation de ce Baccalauréat afin de le faire reconnaître en Egypte. La spécificité des contenus nécessitera une négociation avec les autorités locales.

M. ALLIOT : Concernant la NSI va-t-il y avoir création de poste ? En STMG ?

M. le Proviseur rappelle qu'une habilitation à enseigner en NSI est obligatoire depuis deux ans. Il existe un concours CAPES externe et qui va être ouvert à l'interne prochainement. Il faudra une ressource humaine spécifique.

Pour les filières technologiques, il existe des concours spécifiques (CAPET), le recrutement de professeurs devra donc cibler prioritairement cette catégorie d'enseignants.

Mme MIRAMONT : Qu'en est-il de l'espace ?

M. BROMONT : Les options évoquées rentrent dans le régime habituel avec des plages horaires en fin de journée.

Pour NSI : Régime des barrettes donc des places sont disponibles.

Pour la filière STMG : Nous sommes limités à 6 divisions par niveau, cette évolution se fera donc à effectif constant (il n'y aura pas de 7^{ème} 1^{ère} et de 7^{ème} terminale).

Pour la filière STI2D, la question de salle(s) dédiée(s) se pose, car un plateau technique spécifique est nécessaire. C'est une des contraintes qu'il faudra étudier dans le choix de la filière que nous pourrions demander.

Pour avis global sur l'ensemble des projets d'offre de formation dans le secondaire :

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
19	0	0

Vote à l'unanimité

5. Voyages scolaires 2021/2022

Présentation par M. Thierry DAUM des voyages scolaires en proposition.

Certains voyages votés en juin sont annulés en raison du contexte sanitaire. Certains vont proposer un autre voyage en Egypte en remplacement.

Voir **Annexe 3 – Tableau Voyages Scolaires 2021/2022**

Le voyage à Brest va connaître une certaine incertitude en raison de son coût élevé, au-dessus de la charte qui est indicative.

Le lycée pourra payer le surplus dont le coût sera réduit. Le nombre d'accompagnateurs intégrera une personne chargée de rester sur place en cas de test positif et impossibilité d'embarquement.

Mme ABDOU s'interroge sur la question des visas.

M. PUGEAUT, Consul général de France : l'activité des visas a repris. Les réglementations restent en vigueur. Seuls les adultes vaccinés peuvent se déplacer. Le Sinopharm est reconnu si une dose de vaccin Pfizer ou Moderna a été administrée en plus.

Pour les voyages scolaires, il serait possible éventuellement d'obtenir un laissez-passer collectif. Mais la question doit toujours être en tête des organisateurs.

Mme URVOY : Certains élèves sont-ils empêchés par des raisons financières.

M. Thierry DAUM : Difficile de le savoir à ce stade. Mais la caisse solidarité est active et nous y sommes vigilants. Des sondages d'intention ont été faits pour Brest et la Catalogne.

Vote pour avis global sur le montant des familles pour les voyages présentés (voyages en Egypte) :

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
19	0	0

Voyage à Brest :

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
12	0	7

Voyage en Catalogne :

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
19	0	0

6. Mise en place des IMP 2021/2022 (Indemnités pour Mission Particulière)

Départ de M. PUGEAUT, Consul Général de France au Caire.

Présentation des IMP et de leur répartition pour l'année 2021-2022 par le proviseur adjoint

voir **Annexe 4 – Diaporama du CE n1**

Une note a été adressée aux personnels enseignants ([2122DIR14](#)) dont voici les grandes lignes :

- L'évolution des logiciels de l'agence a pu être mise en œuvre cette année afin de pouvoir prendre en compte les indemnités exercées au titre des missions particulières, à compter de l'année scolaire 2021-2022, via la déclaration de service.

Modalités de versement

- Elles seront versées mensuellement par neuvième (art.3 du décret 2015-475 du 27 avril 2015) à partir 1er octobre pour les personnels résidents.
- Pour les personnels de droit local elles seront déclarées de façon biannuelle (janvier et juin).
- L'IMP n'est pas proratisée en cas d'exercice des fonctions à temps partiel.
- Le versement de l'IMP est suspendu à compter du remplacement ou de l'intérim de l'agent dans sa mission particulière.
- En cas d'absences, une retenue sera appliquée sur la base du trentième (article 15 du décret 2002-22 du 4 janvier 2002).

Modalités de déclaration des IMP

- Pour les personnels résidents : le versement des IMP sera déclenché lors de la validation et de l'envoi de la déclaration de service sur MAGE.
- Pour les personnels de droit local : le versement sera fait après déclaration au service de l'intendance au mois de janvier et au mois de juin.

Cette répartition des IMP a été présentée lors du conseil pédagogique du 13 septembre 2021

Mme MIRAMONT interroge sur les critères d'attribution des IMP et demande pourquoi l'équipe d'EPS bénéficie de 4 IMP.

M. LAMAS précise que l'attribution se fait en fonction du nombre de professeurs dans l'équipe, SES et Philosophie bénéficie de 1/2 IMP et des problèmes logistiques, l'EPS a 2 IMP pour la coordination et 2 IMP pour la gestion des installations sportives.

M. PLUGER regrette que les professeurs du premier degré n'en bénéficient pas.

Vote pour avis :

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
19	0	0

7. Bilan de rentrée

Présentation des effectifs par M. le Proviseur

voir **Annexe 4 – Diaporama du CE n1**

8. Questions diverses :

-Questions des représentants des enseignants du 1^{er} degré :

COVID : s'il est entendu qu'une classe ferme dès le premier cas car les élèves sont considérés comme cas contacts, pourquoi obliger les enseignants du 1er degré touchés par des fermetures à assurer le télé-enseignement depuis leur lieu de travail ? (Ils sont eux aussi cas contact). Ne peuvent-ils pas assurer le télé-enseignement depuis chez eux ? Est-ce (encore) un manque de confiance ?

Réponse de Monsieur le Proviseur :

Depuis la rentrée le LFC applique le protocole sanitaire de l'Education Nationale en vigueur en France.

Comme cela a été précisé en CHSCS, la documentation disponible sur le site du MEN France sert de référence pour les questions qui peuvent se poser.

Cette documentation précise les points suivants :

"L'apparition d'un cas confirmé parmi les professeurs, dès lors qu'ils portent un masque, n'implique pas que les élèves de la classe soient considérés comme contacts à risque. De même, l'apparition d'un cas confirmé parmi les élèves n'implique pas que les personnels soient identifiés comme contacts à risque, dès lors que ces derniers portent un masque."

Concernant la question du télétravail des enseignants en cas de fermeture de classe, nous n'avons trouvé aucun texte précis à ce sujet. Le cadre réglementaire du télétravail est défini par Décret n° 2016-151 du 11 février 2016, donc à une date antérieure à la crise sanitaire.

Réglementairement rien ne s'oppose donc à ce que des mesures de télétravail soient mise en place en cas de fermeture de classe et il s'agit d'un usage largement répandu en France dans le 1er degré comme dans le

second degré. Le décret cité précédemment impose toutefois que l'agent de la fonction publique soit à l'origine de cette demande.

Les enseignants du LFC peuvent donc à leur demande assurer la continuité à distance avec leurs élèves en situation de télétravail. N'étant pas considéré comme cas contact à risque, ils peuvent également continuer à accéder à leurs espaces de travail habituels au sein du LFC.

– Questions des représentants des enseignants 2nd degré : néant

– Questions des élèves du CVL :

1/ Sortie des lycéens pendant les pauses et les heures de permanence.

Réponse de Mme Marie PLASSE, CPE :

Le régime des sorties des lycéens dépend du contexte sanitaire.

Au niveau 1 : application du règlement intérieur = les lycéens peuvent sortir de l'établissement sur leur pause méridienne et lorsqu'ils ont plus de deux heures sans cours dans leur emploi du temps.

Un planning d'alternance devra néanmoins être respecté pour la pause méridienne. Il sera discuté avec les membres du CVL.

Au niveau 2 et niveau 3 : les sorties seront exceptionnelles et devront être autorisées par email des parents (comme en 2020/2021)

Niveau 4 : les sorties ne seront plus autorisées

- Questions des personnels administratifs, de santé et technique : néant

- Questions des représentants des parents :

ARFE :

1/ Concernant la section européenne ouverte cette année en seconde : Comment se passera la continuation en Première ? Quelles matières seront enseignées en Anglais ?

Réponse de M. Jacques LAMAS, Proviseur-adjoint :

Les matières proposées en classe de 1ère seront :

- Les mathématiques (Enseignement De Spécialités - EDS)
- Les SES (EDS)
- L'Histoire Géographie (Tronc commun)

Ces matières seront enseignées en anglais une heure par semaine en plus de l'horaire officiel pour les élèves inscrit en Section Européenne Britannique. Cela permettra de garantir l'équilibre numérique des groupes et des classes.

2/ La Langue Française : Prévoyez-vous un renforcement en primaire ? En Sixième ?

Pour le primaire, réponse des directeurs :



- Recrutement d'un enseignant supplémentaire en FLE à partir du 02 novembre 2021 sur les trois sites du premier degré. Cet enseignant interviendra auprès des élèves n'ayant pas le français comme langue maternelle.
- Renouvellement de l'abonnement à Storyplayer : banque numérique de livres en français à disposition des élèves.

Pour le secondaire, réponse du proviseur-adjoint :

Nous fonctionnons à moyens constants en termes d'apport horaire. Néanmoins, les quotas horaires alloués à l'enseignement du Français sont supérieurs aux horaires officiels imposés par le Ministère de l'Education Nationale, en particulier sur les niveaux les plus importants. En effet, certains cours sont dédoublés et des heures d'accompagnement personnalisé sont mises en place :

6ème : 1 heure en demi-groupe dédoublée par semaine

3ème : 1 heure quinzaine, en demi-groupe, supplémentaire

2nde : 1 heure quinzaine, en demi-groupe, supplémentaire et 4,5 heures d'accompagnement personnalisé réparties en 3 groupes de 1,5 heures hebdomadaire pour les élèves les plus en difficulté

1ère : 1 heure quinzaine, en demi-groupe, supplémentaire

3 / Voyages : la logistique du retour au Caire pour les élèves non vaccinés et quoi faire en cas d'un cas ou plusieurs cas positifs ?

Réponse de Monsieur Thierry DAUM, DAF :

Le sujet est à l'étude dans un groupe de travail. Au retour, les élèves non vaccinés retourneront en classe en l'absence de symptômes, sachant qu'un test sera demandé avant le retour sur le sol égyptien.

Dans les hypothèses retenues, un accompagnateur supplémentaire serait prévu pour chaque voyage.

4 / COVID-19 :

Un point sur les cas et les fermetures de classes ?

Réponse du Proviseur :

voir **Annexe 4 – Diaporama du CE n1**

- La 4^e vague est bien là
- La modification du protocole sanitaire (fermeture d'une classe dès le 1^{er} cas) rend beaucoup plus visible la dégradation de la situation sanitaire.
- La situation n'est pour l'instant pas aussi préoccupante que pour les précédentes vagues MAIS il faut renouer avec les réflexes de protection car il s'agit vraisemblablement du variant delta – l'activation du niveau 3 est étudiée régulièrement en lien avec le poste diplomatique.

Remontée des parents : pour les classes de premières et terminales, comment gérer les classes de spécialité lors d'une fermeture de classe (des élèves en isolement pendant que d'autres suivent le cours en présentiel) ?

Réponse du Proviseur-adjoint :

Depuis le début des fermetures de classe, dans leur grande majorité, les enseignants ont soit assuré un enseignement par visioconférence (90%), soit distribué des cours ou du travail aux élèves concernés (10%). Certains enseignants ne se sont pas connectés le 1er jour en raison de problèmes de connexion, cependant le

cours a été mis en ligne sur Skolengo. Concernant les groupes de spécialité les professeurs ont bien reçu un mail général, mais nous avons affiné la communication en envoyant le document que nous envoyions l'an passé en cas de placement à l'isolement individuel. Depuis lors, les cours sont assurés en ligne ou bien par la distribution de travail et du cours dans le respect de la liberté pédagogique.

5/ COVID-19 : Pouvons –nous prévoir une vaccination sur le site ?

Réponse du Proviseur :

Les opérations de vaccination dépendent exclusivement du ministère de la santé. Une campagne de vaccination sur site nécessite donc que nous en faisons la demande auprès des autorités locales.

Cela serait envisageable à la condition que le LFC se mette en conformité avec la législation en vigueur concernant l'obligation de vaccination pour toutes les personnes de plus de 18 ans (élèves et personnels) travaillant en établissement scolaire.

En accord avec le poste diplomatique, le LFC a opté pour ne pas imposer la vaccination.

La vaccination pour les moins de 18 ans n'est actuellement pas possible en Egypte.

Mme RICORDEL annonce que des études sont en cours en Egypte sur l'opportunité de cette vaccination.

Nous dénombrons actuellement 5 élèves de 18 ans et plus. Ils seront 11 au retour des vacances de Noël et 45 à la fin du mois d'avril 2022. Comme nous le faisons pour les personnels, nous incitons fortement ces élèves à se faire vacciner. Actuellement les autorités locales accentuent la vaccination des jeunes de 18 à 25 ans en leur facilitant l'accès aux vaccins via les centres de jeunesse. La démarche est simple et nous sommes prêts à accompagner nos jeunes dans ce sens s'ils sont volontaires pour le faire. Il est important de souligner qu'au-delà de la protection sanitaire que cela procure, il faut garder en tête la poursuite d'études en Egypte, en France ou à l'étranger où l'absence de vaccination pourrait être un frein.

Pour les personnels, nous sommes prêts également à accompagner les collègues qui souhaiteraient rentrer dans cette démarche.

Enfin nous souhaitons avoir une idée plus précise de la couverture vaccinale dont nous disposons dans l'établissement. Un sondage anonyme sera mis en place prochainement à l'attention des personnels et des familles.

6/ La cantine : Remontée des parents : En grande partie, ils sont déçus de la qualité et du service, de l'équilibre des repas, des prix par rapport au service/qualité et le manque d'information sur le site (menu et autres)

Avez-vous une commission pour la restauration ? Peut-être celle-ci pourrait faire partie de la commission d'hygiène ? Qui est le prestataire ? La durée du contrat avec eux ? Avez-vous fait des appels d'offres auparavant ?

Réponse du DAF :

Il n'y a pas de commission restauration mais elle pourrait être mise en place. En termes d'hygiène, des contrôles sont effectués chaque semaine pour les plats témoins et les surfaces, une fois par mois pour les fontaines à eau.

Le prestataire est la société A&M. Le contrat est biannuel. Auparavant, il y avait eu un appel d'offre.

Les menus sont équilibrés, ils sont constitués de crudités, d'un plat chaud avec au choix féculent et légumes cuits ainsi qu'un dessert laitage ou fruit.



Le prix est bloqué depuis septembre 2020. Les menus mensuels seront affichés sur le site du lycée.

Mlle Firdaws BADJI précise qu'il y a une différence entre la cantine et la cafétéria, et que les élèves se plaignent plutôt de la qualité des produits de la cafétéria.

Monsieur le Proviseur remercie les participants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25

Le Président et Proviseur, Frédéric BROMONT



Le secrétaire de séance, Jacques LAMAS



Le secrétaire de séance adjointe :

Lu et approuvé par Mme MIRAMONT Sylvie